

Préfecture
du Haut Rhin.
1^{ère} Division
1^{er} Bureau

Copie

République Française.
Liberté, Égalité, Fraternité.

N^o
Analyse
Sûreté Générale.

Colmar le 21 Mars 1849.

Passeports à
l'étranger

Monsieur le Bourquemesstre,

Interdiction du
territoire français aux
émigrants étrangers
qui dépendent aux
États Unis.

La ville de Narre et les communes voisines sont encombrées, depuis quelque temps, d'étrangers qui arrivent dans l'intention de s'embarquer pour les États Unis. Le nombre de ces émigrants, tous dépourvus de ressources, se monte à ce jour à plus de 600.

M^r le Ministre de l'Intérieur en appelant mon attention sur ce fait, me fait connaître qu'il importe de mettre promptement un terme à une situation dont les conséquences sont véritablement désastreuses pour les communes obligées de subvenir aux besoins de ces émigrants et de s'imposer les plus lourds sacrifices afin d'assurer leur transport en Amérique.

Je viens donc de transmettre aux autorités françaises de la frontière des instructions précises pour que l'entrée du territoire de la République soit interdite, jusqu'à nouvel ordre, à tous les émigrants de quelque pays qu'ils proviennent.

Cette disposition est toute temporaire de sa nature et ne durera qu'autant que les circonstances l'exigeront.

BA

19

à Monsieur le Bourquemesstre en Charge à Bâle.



J'ai dû m'empresser de vous faire part des mesures
qui ont été prises à cet égard, afin que vous
puissiez au besoin, en informer les émigrans qui
chercheraient à quitter la Suisse pour traverser
la France.

Agreez, Monsieur le Bourguemestre D^a
signé